

L'aide internationale publique au développement dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique subsaharienne

Jean F. Sylvestre MAVOUNGOU*

Résumé

L'aide internationale publique au développement reçue par les États africains au sud du Sahara, participe à leur degré de militarisation et de leur conflictualité sociopolitique. Mais, utilisée à bon escient, elle peut aussi contribuer à la prévention et au règlement des mêmes conflits. Pour ce faire, il y a lieu que les États cultivent les bienfaits de l'absence de conflits et que les pourvoyeurs d'aide internationale agissent positivement sur la destination et le contrôle de l'utilisation de leurs fonds.

Mots clés

Afrique subsaharienne, Aide publique, Développement, Conflits, Prévention et Règlement.

Abstract

The Official International Assistance to development, received by the African Countries in the South of Sahara, participates to their militarization and their socio political conflictuality. But, used for a good reason, it may contribute to the same conflicts prevention and settlement. In so doing, it is essential for the states to cultivate the good will for the lack of conflicts and that the providers of the international assistance may positively use in the destination and the control of the usage of their funds.

Keywords

Sub Saharan Africa, Official assistance, Development, Conflicts-Prevention and settlement.

*Assistant à l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) de Brazzaville

Introduction

Depuis le début de la décennie 1990, dans les pays africains essayant de sortir de l'autoritarisme, la mise en œuvre d'un nouveau principe de légitimité politique, la démocratie, est devenue un facteur réactivant des conflits¹, sociopolitiques intra étatiques notamment, anciens ou latents, un facteur déclenchant immédiat de fortes tensions sociales dégénérant parfois en conflits ouverts. Le but principal de ces conflits est souvent de prendre le pouvoir du pays pour mieux en contrôler les revenus.

Mais, l'un des faits cardinaux de cette même décennie, que pourtant on passe souvent sous silence, c'est que l'aide internationale publique au développement vient aussi non seulement allonger, mais amplifier ou redoubler la liste des causes ou des sources de ces conflits.

Par aide, on entend « tout concours, tout apport, quels qu'en soient l'objet et la forme, qui aboutirait à favoriser le développement souhaité, ou du moins, que les auteurs de ces actes accompliraient dans cette intention, même si le résultat définitif n'était pas exactement celui que l'on se proposait au départ » (Leduc, 1963, p 238 ; Olivier, 2004). L'aide publique internationale au développement désigne des concours de natures et de formes variées, apportés aux pays en voie de développement par les organismes publics des États du nord et les organismes publics internationaux (Ouedraogo, 2013, p. 1).

L'aide internationale publique au développement présente deux grandes catégories de modalités : celles qui ne font pas intervenir la monnaie et celles qui se manifeste sous une forme financière (Leduc, 1963, p. 237), la seule qui nous intéresse ici. Cette aide est encore, à presque 60 ans des indépendances, une variable incontournable² dans

¹Principalement la mauvaise gestion des antagonismes sociaux ; la pauvreté, les illusions, l'absence de perspective ; le mauvais fonctionnement des structures d'autorité ; les illégitimités administratives et politiques ; l'usage dangereux des médias de masse ; l'affairisme politique (populisme, tribalisme, fatalisme) ; les questions de nationalité et de citoyenneté ; les questions foncières, etc.

²L'aide à l'Afrique a connu une forte croissance dans les années 1970-1980, passant de 11 milliards de dollars en 1972 à 40 milliards de dollars en 1990 soit 45% des flux de l'aide mondiale. Mais, les politiques budgétaires restrictives menées en Europe et les interrogations des donateurs sur l'efficacité de l'aide ont ramené et stabilisé celle-ci autour de 24 milliards de dollars depuis 1999. Voir *The World Bank African Development Indicators*, 2016, Washington, DC.

la transition économique, obligatoire des pays africains vers un stade de développement économique performant (Amouzou, 2010, p. 100).

Les réflexions qui sont consacrées à l'aide internationale publique au développement l'analysent surtout sous les aspects de sa légitimité (Jacquemont, 2010, p 45), de son efficacité (ou de son inefficacité) en matière de réduction des inégalités sociales et de développement ; ou encore des conséquences économiques et sociales désastreuses des programmes d'ajustement structurel (PAS) et leur atteinte à la souveraineté des pays bénéficiaires du fait des politiques de conditionnalités. Sans préjuger du bien-fondé de ces approches, on peut relever qu'elles n'épuisent pas toutes les problématiques liées à l'aide publique internationale au développement, particulièrement son influence dans la prévention, l'émergence, le développement et l'extinction des conflits.

En effet, en Afrique, et probablement plus en Afrique subsaharienne prise comme champ d'étude³, l'aide internationale publique au développement recèle un fort potentiel de violence que dans beaucoup de cas, les modalités de son instauration peuvent déclencher ou exacerber : les gouvernements accordent une part importante du budget aux dépenses militaires, alors que des secteurs vitaux comme l'agriculture et le social sont largement négligés. Dans la même logique, les chefs militaires sont traités royalement par rapport aux agents impliqués même dans la production des ressources nationales. La plupart de ces conflits sont alimentés par des armes acquises avec les fonds provenant de l'aide publique internationale au développement.

Paradoxalement, cependant, l'aide internationale publique au développement peut apparaître comme un outil socio-économique et politique propice, non seulement à la prévention mais aussi à la résolution des conflits sociopolitiques.

En effet, d'une part, il y a dans le chef même des bailleurs de fonds un changement idéologique qui s'opère peu à peu sur le sens même de l'aide ; on constate de plus en plus que l'aide est dirigée vers les intérêts

³Pour être juste et précis, c'est « une galerie de portraits » de cette influence qu'il conviendrait d'élaborer par pays. Mais le passage du singulier au pluriel, si séduisant soit-il, en mettant l'accent sur la variété, pourrait faire oublier ce qui fait l'unité historique de l'aide internationale publique au développement en Afrique subsaharienne. L'observation de la réalité montre qu'au-delà des différences, les points communs sont nombreux : ce sont ces points communs qu'on se bornera à évoquer ici.

sécuritaires et migratoires des pays du nord⁴, au lieu d'être au service des besoins des pays les plus pauvres. D'autre part, si l'on admet que l'argent est le nerf de la guerre, et que les pays africains au sud du Sahara ne secrètent pas suffisamment de richesses internes, pour entretenir les conflits dont ils s'accommodent, on peut dire par syllogisme, que l'aide extérieure est un déterminant dans le déclenchement ou la durabilité des conflits qui agitent de nombreux pays du continent. Par syllogisme aussi, l'argent peut-être donc utilisé pour lui ôter la vigueur et la cohésion qu'offrent les nerfs à tout corps vivant, apaiser les tensions ou les motivations des protagonistes.

Ces constats nous permettent de nous poser la question suivante : l'aide internationale publique au développement est-elle en mesure de servir d'instrument efficace à l'apaisement des tensions sociales, des conflits politiques qui agitent le continent africain au sud du Sahara et partant l'Afrique dans son ensemble?

Notre hypothèse est que l'aide internationale au développement alimentant les conflits, peut aussi les atténuer à la condition de saisir les bienfaits de l'absence de conflits et de la réorienter dans les stratégies de leur prévention et règlement.

L'explication de cette ambivalence de l'aide internationale publique au développement, à la fois source et cadre de prévention et de résolution des conflits dans les États d'Afrique subsaharienne, objet de cette étude, n'est pas forcément un exercice aléatoire. L'ampleur de la littérature empirique, dans d'autres champs d'exploration, est considérable sur ce lien dans les analyses quantitatives notamment émanant des économistes et des politologues anglo-saxons (Huth, Bennett et Delpi, 1992 ; Morrow, 1989; Levy, 1983). Leurs travaux permettent aussi, dans le contexte de l'Afrique subsaharienne, de mieux identifier les dynamiques de la violence sociale, et les nombreux schémas d'interactions économiques ayant cours en temps de guerre, et sur lesquels on peut agir pour induire la paix.

Aussi, dans cette étude, dont l'approche est à la fois théorique et discursive, allons-nous esquisser une lecture sociopolitique qu'offre

⁴ Cette nouvelle orientation de « Faire de l'aide au développement un outil de contrôle des flux migratoires, un outil de diplomatie économique ou un dispositif dicté par des logiques sécuritaires crève le fonctionnement de l'aide », est précisément regretté par Esla Pietrucci de l'Organisation Action contre la faim, cité par le rapport de l'Institut International de Recherche sur la paix de Stockholm (Sipri) du 14 avril 2014.

l'analyse économique des conflits politiques notamment et qu'autorise le statut d'acteur et d'observateur des relations internationales africaines.

Pour y parvenir, la première partie évalue l'importance de l'aide internationale au développement affectée à la gestion de la violence et sa destination géopolitique(1). La seconde partie, quant à elle, analyse le bénéfice de l'absence de conflit et suggère aux pourvoyeurs d'aide les pistes d'actions adaptées dans la prévention et la résolution des conflits sociopolitiques(2).

1. Évaluation de l'aide internationale au développement affectée à la gestion de la violence et destination géopolitique

En Afrique subsaharienne, il existe une relation intrinsèque entre l'aide au développement reçue et le degré de militarisation et de conflictualité. Cela apparaît dans les pratiques budgétaires, administratives et politiques des affectations des ressources de l'État (1.1). Il est aussi remarquable que les principaux États bénéficiaires de l'aide internationale au développement sont ceux qui sont engagés dans des conflits (1.2).

1.1. Les pratiques budgétaires, administratives et politiques des affectations des ressources de l'État

Les règles de comptabilité publique, dans la plupart des pays d'Afrique au sud du Sahara, sont souvent obscures qu'il est difficile de savoir exactement d'où viennent les fonds affectés à chaque dépense de l'État. En principe, l'aide internationale publique au développement est généralement subordonnée à la soumission d'un programme fixant le cadre d'utilisation des fonds reçus (Ouedraogo, op. cit.). À la pratique, on s'aperçoit pourtant que l'usage des ressources correspond rarement au plan d'exécution initialement prévu. Les dirigeants africains au sud du Sahara gèrent à leur gré les budgets des États, nonobstant les conseils de la Banque mondiale qui avait même publié en 1998 un manuel de gestion des dépenses publiques (The World Bank, 1998), un document de références contenant des principes et des bonnes pratiques en vue d'améliorer la gestion budgétaire et financière des États.

Ces aléas autorisent donc de supputer que ces fonds sont parfois affectés à d'autres dépenses, et donc inexorablement militaires. Cela d'autant plus que les questions touchant à la défense, à l'armée, à la sécurité présidentielle, à la police, et plus généralement, aux structures de maintien de l'ordre, sont rarement traitées de façon transparente. L'illégitimité des pouvoirs en place dans de nombreux pays, et le souci de « prudence » des régimes autoritaires justifient l'existence de « caisses noires », de recettes non budgétisées, et l'entretien permanent de sources secrètes de revenus gérés exclusivement par les présidences des Républiques (Bangoura, 1997).

Ainsi, dans la plupart de ces pays, des dispositions spéciales de la loi de finances permettent au chef de l'État de prélever sans restriction, ni contrôle des fonds publics chaque fois qu'il estime nécessaire. Jusqu'en 1994, par exemple, la loi prévoyait au Cameroun que « Le Président de la République est habilité, en tant que de besoin, à prélever et à affecter par décret, à un compte spécial hors-budget, tout ou partie des résultats bénéficiaires des entreprises d'État en vue d'assurer la réalisation des opérations prioritaires de développement économique, social et culturel » (Loi de finances N° 93/002, art. 18). Suite aux pressions des partis d'opposition et des bailleurs de fonds, cette disposition avait certes été supprimée, mais une autre, toute aussi ambiguë, avait été maintenue : le Président « est habilité par voie d'ordonnance à apporter des modifications aux législations financière, fiscale et douanière », et le gouvernement peut « utiliser le produit de ces mesures pour faire face à ses obligations », -formule vague à souhait qui peut justifier toute obligation (Loi de finances N° 93/002, art. 19)⁵.

Ce manque de transparence aussi bien sur l'origine des revenus affectés à la défense que sur la finalité même de ceux-ci entraîne une gestion budgétaire parfois chaotique, par à -coup, émaillée de dérapages de trésorerie plus ou moins contrôlés.

Il est remarquable que les principaux pays bénéficiaires d'aide au développement en Afrique soient, paradoxalement, ceux qui sont engagés dans des conflits, ou que l'aide occidentale, car c'est d'elle

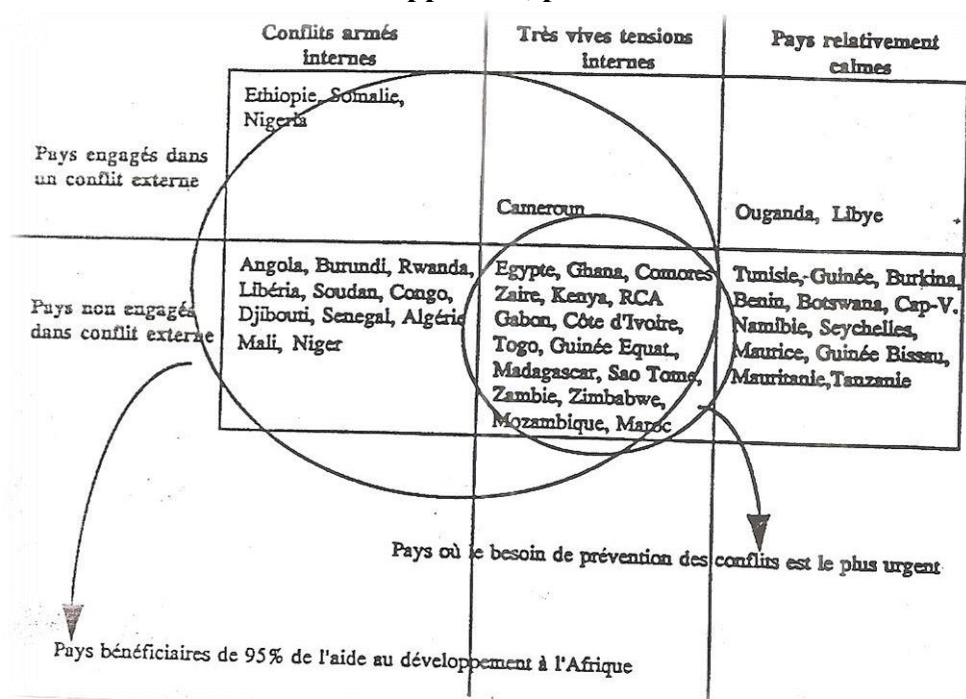
⁵Ces dispositions sont reprises dans la loi de finances 1994/1995, article 21. Il importe de noter que les revenus dont il est question ici sont mesurables. Ils n'incluent pas les quelques 200 milliards de F CFA de revenus pétroliers non budgétisés qui, chaque année, sont gérés par la présidence de la République en dehors de toute comptabilité publique.

qu'il s'agit en réalité, se concentre vers les pays suscitant un intérêt géostratégique, commercial ou économique. De là, à déduire que les donateurs sont complices, ou tirent les fils, puisque le phénomène, connu tout de même, perdure, il n'y a qu'un pas que l'on peut vite franchir.

1.2. L'Engagement des principaux bénéficiaires d'aide dans les conflits

S'il est vrai que seule l'évolution des dépenses militaires dans une hypothèse où l'aide n'aurait pas existé serait fiable, il apparaît selon une étude de la banque mondiale (The World Bank, 1995), corroborée par certains analystes (Allam-Mi, 2014), que l'essentiel de l'aide financière reçue par les États africains au sud du Sahara, au titre du développement au cours de la période 1990-1995, avait été affecté aux pays engagés dans des conflits, ou entretenant à l'intérieur de leurs frontières de vives tensions sociales qui sont, parfois, aussi graves que des conflits armés (Ramonet, Gresh, Vidal et De Brie, 2000).

Bénéficiaires d'aide au développement, période 1990-1995⁶



Il apparaît aussi, selon une étude faite par Éric Toussaint, que plus le pays en conflit est exportateur des matières premières, plus il reçoit de l'aide internationale publique au développement. Ainsi le Gabon, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Cameroun et la Centrafrique dont les moyennes de l'APD française entre 1992 et 1997 se situaient respectivement à 68 millions, 62 millions, 25 millions, 21 millions, 19 millions et 15 millions d'euros malgré le fait que ces pays étaient dans des conflits souvent violents de compétition pour le pouvoir au cours de la période considérée (Toussaint, 2008 ; Verschave, 1998). Mays Mouissi (2015) démontre, lui aussi, la croissance quasi symétrique des dépenses militaires des pays d'Afrique en conflit dans les années 2000-2013, bénéficiant, paradoxalement de l'aide publique internationale au développement ; les pays d'Afrique au sud du Sahara, notamment le

⁶Synthèse faite à partir de : The World Bank 1995 ; Ramonet I, Gresh A, Vidal D et De Brie Ch., « L'atlas 2000 des conflits », Manière de voir, vol. 49, Janvier-Février 2000.

Cameroun, le Congo, la Côte-d'Ivoire, le Gabon, la RDC, y occupent une place de choix.

Même dans l'hypothèse où il n'existerait aucune corrélation entre le volume de l'aide extérieure reçue par certains pays et la propension des dirigeants à entretenir des conflits, la question de la violence brute ou silencieuse ⁷(Bayart, 1981, p 5 ; Monga, 1994 ; Clastres, 1980) et de son coût économique se pose toujours. C'est pourquoi, les concepteurs des politiques publiques appliquées en Afrique et les pourvoyeurs d'aide internationale au développement devraient veiller à effectuer un calcul économique pour en percevoir véritablement l'importance d'adapter l'aide à la prévention et au règlement des conflits.

2. Le bénéfice de l'absence de conflits et les pistes d'action de leur prévention et règlement

L'absence de conflits à un bénéfice tellement important, que les concepteurs gouvernementaux, les opérateurs des violences armées, devraient veiller à en effectuer un calcul avant de s'y engager. Relevons les bénéfices, en termes de plus-values, qui découlent de l'absence de conflits (2.1) avant de suggérer quelques pistes d'intervention des pourvoyeurs de l'aide internationale au développement dans une perspective leur prévention et règlement. (2.2).

2.1. Les plus-values de l'absence des conflits

Bien que l'hypothèse d'un monde où règnerait la concorde sociale à l'intérieur et une fraternité bienveillante à l'extérieur soit largement spéculative, une Afrique sans un grand nombre de conflits qui la paralysent aujourd'hui est parfaitement concevable.

L'aide internationale publique au développement, sous son aspect économique et financier, peut-être associée et être un facteur à la recherche des solutions à des causes « objectives », puisque précises et identifiables des conflits de pouvoir. Pour bien le comprendre, il faut

⁷La différence entre violence « brute » et violence « silencieuse » tient à la manière dont celle-ci est exprimée. Face à l'autoritarisme, les peuples africains ont développé d'innombrables techniques de résistance qui débouchent aujourd'hui dans certains pays, à des campagnes sournoises de désobéissance civile.

rappeler les bénéfices économiques directs et indirects que la prévention et la résolution des conflits permettent d'atteindre dans la plus part des États africains.

Le gain le plus important qu'offre l'absence de conflits est d'abord le surplus de ressources humaines. La prévention des guerres permet d'économiser des vies humaines fort précieuses dans des pays qui, on l'oublie trop souvent, pris isolément, demeurent sous peuplés et disposent d'une productivité très faible. Cet afflux de ressources humaines ne résoudrait probablement pas la question de la faiblesse de productivité, mais pourrait y contribuer.

Plus aisément mesurable est la valeur des ressources financières que l'absence de conflits permet de disposer. En effet, si l'on part de l'hypothèse que les dépenses militaires reflètent la quantité des fonds publics affectés à la maintenance des conflits, on peut considérer l'exemple d'un pays comme l'Angola, qui a consacré, en 1993, 33% de son PIB annuel aux dépenses militaires (The International Institute for Strategic Studies, 1994) dans un conflit extrêmement long, comme du gâchis.

Supposons encore que de ce fait, les dirigeants avaient ramenés les dépenses militaires à 1% du PIB, soit la moyenne des pays sous-développés (Fischer, Rodrik et Tuma, 1993, p. 2), et maîtrisèrent un tel seuil, cela aurait représenté un gain permanent de 28% du PIB ; dans l'hypothèse d'un taux d'intérêt de 8% sur les marchés financiers (coût d'opportunité de l'argent) et en l'absence d'une croissance économique supplémentaire, l'économie de ressources financières réalisées serait considérable : la valeur actuelle de l'épargne gagnée serait de 350% du PIB actuel. Une véritable manne financière qui ne serait subordonnée à aucune espèce de « conditionnalité ».

Au Rwanda, également par exemple, 16,5 milliards de francs avaient été officiellement consacrés à la défense en 1993 (Chiffre probablement sous-évalué), pour un PIB de 225,2 milliards de francs. Cela représentait 7,4%. Supposons que les autorités avaient diminuées de moitié la part des revenus affectés à la défense et s'étaient tenus à un budget militaire de 3,7%, toujours avec un taux d'intérêt de 8%, cette décision aurait représenté une épargne immédiate d'une valeur de 46,3% du PIB ((The International Institute for Strategic Studies, op. cit.).

Le Burkina Faso, qui a consacré en 1993, 60,2 milliards de FCFA à la défense, soit 6,5% de son PIB, la non décision, dans les mêmes

conditions, aurait gagné une manne d'une valeur de 40,6% du PIB, soit environ 380 milliards de FCFA. Ce n'est pas mal du tout.

Ici, même un ICOR⁸ plus faible, supposons 3, suivi d'une décision de diminuer de moitié le budget militaire, de limiter en permanence à 3,25% le PIB et d'affecter des ressources ainsi économisées à l'investissement, aurait rapporté un gain en taux de croissance économique de l'ordre de $3,25/3=1,08\%$. Ce qui n'est pas mal non plus.

En fait, même si la diminution des dépenses de sécurité se traduit simplement par un allègement du déficit budgétaire, les avantages économiques seront importants : l'effet psychologique multiplicateur d'une telle décision se mesurerait par le retour de la confiance des possesseurs de capitaux, et par une augmentation des fonds privés dans les rouages de l'économie (fin de théorisation monétaire, rapatriement de l'épargne placée à l'extérieur). Si en plus des politiques macro-économiques crédibles sont adoptées, et que des aménagements administratifs débouchent sur la rationalisation de la gestion publique, la plus-value économique d'une telle transparence serait l'élargissement de l'assiette fiscale, et l'accroissement durable des revenus de l'État.

La perspective de tels gains économiques peut donc aider à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies de prévention des conflits. Il est possible de régler les désaccords violents qui fragilisent beaucoup de pays africains au sud du Sahara, ou du moins, d'en atténuer l'intensité.

Il existe de nombreux créneaux d'intervention dans lesquels l'action des pourvoyeurs de fonds peut très efficacement prévenir les conflits en Afrique. Compte tenu des contraintes inhérentes à l'origine, à la nature et à l'environnement sociopolitique dans lequel éclatent les conflits, les institutions comme la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Organisation Internationale de la Francophonie peuvent identifier et maximiser les moyens de leur intervention dans l'éclatement des conflits avant leur dégénérescence.

⁸ICOR: Incremental Capital-Output Ratio, mesure l'impact du capital additionnel sur la production.

2.2. Les pistes d'intervention des pourvoyeurs d'aide internationale publique au développement

Un conflit interne sérieux suscite rarement l'intérêt de la communauté internationale, même lorsqu'il éclate de façon violente, entraînant d'importantes destructions de vie humaines et de biens matériels : cas de la République du Congo en 1993 et en 1997. Cela ne garantit pas l'engagement des grandes puissances et des institutions internationales. En général, il faut attendre que les médias audiovisuels s'immiscent dans l'affaire pour que l'opinion publique compatissante fasse pression sur les « policymakers » occidentaux ; et bien sûr, dès que les médias cessent d'en parler « à la une », l'intérêt général s'évapore- cas du Rwanda, de la Somalie, du Burundi aujourd'hui.

C'est dire l'indifférence et la lenteur de réaction des bailleurs de fonds internationaux qui, même lorsqu'ils perçoivent l'émergence d'un conflit sérieux en Afrique, s'accommodent longtemps des solutions de court terme, jusqu'à ce que les menaces de la paix sociale paralysent le pays, détériorent gravement l'économie, menace la paix et la sécurité internationale, ou plutôt les intérêts des pays du nord.

Si l'on veut être efficace dans l'usage de l'aide internationale au développement, en particulier financière, pour la résolution des conflits, en Afrique, il convient de tenir compte de la structure de ceux-ci et de planifier des interventions qui aient lieu suffisamment tôt pour éviter le processus de détérioration.

C'est pourquoi, quelle que soit la nature du conflit, dès que les situations « objectives » d'en donner l'ampleur sont réunies, un premier niveau d'intervention des institutions et des États pourvoyeurs d'aide consisterait à recenser ces situations qui offrent le ferment à l'entrepreneuriat politique des leaders peu scrupuleux. La Banque Mondiale emploie des médecins, des sociologues, des anthropologues ; elle pourrait bien demander à certains d'entre eux de mener des études socio-économiques sur les risques de déflagration dans les pays et régions d'Afrique où la confrontation d'identités culturelles ou d'itinéraires différents, des souffrances infligées par un groupe social aux autres tend à effiloche le tissu social.

Une meilleure prise en compte des disparités économiques et sociales dans l'élaboration des budgets, des politiques fiscales, des politiques de crédits et des codes des investissements, affaibliraient

l'argumentaire des chefs de guerre qui jouent sur la misère des communautés et l'institutionnalisation des injustices pour augmenter leur clientèle politique.

Quelle que soit sa gravité, un conflit n'éclate jamais aussi sans que n'apparaissent de nombreux signes avant-coureurs parfaitement identifiables. Le plus souvent, les médias locaux - y compris le plus puissant d'entre eux, la rumeur publique - en rendent clairement compte. C'est à ce moment que se forment les troupes de combat pour les conflits futurs. Mais, les chancelleries n'y prêtent pas attention. Or, c'est là que l'intervention extérieure devrait être la plus intense. L'aide internationale au développement ou financière précisément, devrait prendre différentes formes : le développement des projets, des échanges et des marchés entre les groupes antagonistes ; le financement des campagnes d'information et d'éducation civique, pour mieux canaliser les dynamismes de la société civile ; le « ciblage » de micro-projets aisément « finançables » de lutte contre la misère, l'exclusion et l'ignorance, notamment dans les régions où les tensions sont les plus vives.

Comme le dit L. Kriesberg, « l'intensité d'un conflit varie toujours avec le temps » (Kriesberg, 1991, p. 5), il faut donc tirer profit de ces variations pour mettre en œuvre des stratégies originales. Avec un peu d'imagination, d'autres vecteurs d'intervention, tout aussi efficaces, peuvent donc être mobilisés pour prévenir les conflits en Afrique.

Lorsqu'éclatent les conflits, malgré tout, l'apathie des structures permettant de mettre en œuvre les mesures d'urgence est patente. Bien qu'à ce moment-là le rôle possible des organismes financiers extérieurs soit plutôt limité, du fait des combats, des marges de manœuvre existent tout de même, surtout si les adversaires sont en situation d'équilibre des forces et qu'elles ont un intérêt à s'engager dans un processus de négociations. En encourageant un tel processus pour les fournisseurs de l'aide ou les institutions financières extérieures, une telle attitude signifierait le refus absolu de prendre parti directement ou indirectement dans un conflit. Car, lorsque les organismes de Bretton Woods accordent à des pays en conflits des crédits dits de « soutien à la balance des paiements », sachant bien que l'argent est affecté au combat politique dans lesquels les dirigeants sont engagés, et qu'ils n'ont de ce fait aucun contrôle sur l'usage des fonds, ils prennent implicitement part aux conflits, et financent de facto des entreprises

violentes. Ce faisant, ils contribuent au déséquilibre des forces en présence et torpillent ainsi les bases d'une négociation durable.

Pour que ces créneaux d'intervention de l'action des pourvoyeurs de fonds soient efficaces, certaines conditions doivent être remplies : d'abord, que l'on aille au-delà de l'économisme primaire qui, jusqu'à présent, a empêché toute réflexion sur l'exploration des pistes d'action et de méthodes originales. Ensuite, que l'objectif recherché ne se limite pas à la cooptation de quelques élites locales dans des gouvernements dits « d'union nationale », mais de satisfaire le bien-être des populations, notamment des jeunes enclin à servir de milices armées, et surtout de cultiver en eux la paix comme un actif économique puissant, et que les coûts visibles et invisibles de la violence vont à l'encontre de leurs intérêts. Enfin, la prévention des conflits doit s'inscrire dans un cadre plus vaste de réformes politiques et économiques visant à la consolidation des processus démocratiques et à l'affirmation de toutes les dimensions de la citoyenneté. L'on doit évidemment élaborer un cadre méthodologique unique pour chaque situation particulière.

Mais, partout les axes principaux de l'action à mener devrait être : une meilleure compréhension des motivations et des pulsions qui conduisent les communautés misérables à s'entredéchirer ; l'exaltation des valeurs et des intérêts communs aux groupes sociaux ; la réhabilitation de la négociation comme instrument politique primordial, car elle apparaît trop souvent aujourd'hui soit comme le symbole de la corruption, soit comme un signe de faiblesse et de capitulation ; la recherche de l'équité dans le choix des projets de développement ; une pédagogie patiente du coût d'opportunité de la violence face aux intérêts individuels et collectifs ; la priorité aux investissements qui facilitent les déplacements, mettent les gens en contact, créent des marchés et des occasions d'affaires (routes, chemins de fer, projets touristiques, etc.) ; l'élaboration d'un cadre institutionnel et politique qui dynamise la société civile économique tout en balisant clairement son champs d'action ; et l'adoption de règles qui protègent le droit de propriété, stimulent la créativité et l'entrepreneuriat.

Conclusion

L'ampleur du défi que représentent la prévention et le règlement des conflits en Afrique au sud du Sahara est aujourd'hui telle que de

nombreux analystes sont sceptiques quant à l'efficacité de toute mesure de « diplomatie préventive ».

L'état d'avancement des sciences sociales aujourd'hui offre peu de certitudes, et ne permet pas de s'aventurer dans le champ des prédictions. Les mesures de prévention hâtivement élaborées peuvent aggraver les conflits qu'ils sont censés conjurer. Mais, cela n'autorise pas la fatalité, l'acceptation du pire, d'un non perspectif de solution.

Au terme de cette analyse, l'aide internationale publique au développement nous ait apparu comme un déterminant susceptible d'atténuer les conflits à la condition d'une revisitation des conditions de sa mise en œuvre. Il se dégage en effet, que la prévention des conflits passe par la réaffectation autant que possible desdits ressources vers des domaines prioritaires comme l'éducation et la santé. Les dépenses militaires coûtent cher à l'aide publique que celles requises à la satisfaction des besoins de base. Or, la lutte pour la satisfaction des besoins fondamentaux constitue, avec la compétition pour le pouvoir, les sources principales des conflits socio- politiques.

S'impose alors de lier, en priorité, l'attribution de l'aide internationale publique au développement au respect des droits de la personne, condition sine qua non à l'établissement de la paix. D'où la nécessité dans les pays africains au sud du Sahara, d'une démocratie effective. Loin d'être un simple produit du développement économique, la démocratie est en fait un facteur important de la croissance. Et, à ce titre, un puissant outil de gestion des antagonismes sociaux.

Les dirigeants d'institutions internationales chargées de l'aide à l'Afrique seraient donc bien inspirés d'inscrire leur action dans le cadre d'une économie politique de la démocratisation. Ils disposent pour cela de moyens politiques, mais surtout financiers suffisants. L'argent a certes beaucoup de défauts ; il a cependant une qualité essentielle : il apaise les angoisses et affecte les émotions collectives. Il peut donc aider à conceptualiser les règles d'un nouveau contrat social entre des communautés condamnées à vivre ensemble. Et, c'est dans ce sens-là, nous semble-t-il, qu'il faut aussi désormais œuvrer.

Bibliographie

ALLAM-MI A.

2014 *Autour du Tchad en guerre : tractations politiques et diplomatiques 1975-1990*, Paris, L'Harmattan, 528 p.

AMOUZOU E.

2010 *L'Afrique, 50 ans après les indépendances*, Paris, L'Harmattan, 274 p

BADIE B., SCMOUITS M.C.

1992 *Le retournement du monde, Sociologie de la scène internationale*, Paris, FNSP, 252 p.

BANGOURA D.

1996 « Etat et sécurité en Afrique », *Politique Africaine*, N°61, Paris, Karthala, p. 39-53.

BAYART J.F.

1981 « Heurts et malheurs de l'Etat », *Politique Africaine*, N°3, Paris, Karthala, pp. 3-6.

BAYART J.F.

1989 *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard, 439 p.

BRUNEL S.

1993, *Le gaspillage de l'aide publique*, Paris, Seuil, 192 p.

CALAME P., DENIS B., REMACLE E.

2004 *L'Art de la paix. Approches transdisciplinaires*, Bruxelles, Peter Lang, p. 55-92.

CLASTRES, P.

1980 *Recherches d'anthropologie politique*, Paris, Seuil, 186 p.

FISCHER S., RODRIK D., TUMA E.,

1993 *The Economics of Middle East Peace*, Cambridge, MA, MIT Press.

FEUER G., CASSEN H.

1991 *Droit International du Développement*, Paris, Dalloz, 612 p.

JACQUEMONT P.

2011 « Cinquante ans de coopération française avec l'Afrique subsaharienne », *Afrique contemporaine*, N°239, p. 45 et ss.

HUGON P.

2006 « Conflictualité armée en Afrique : le rôle des facteurs économiques », *The European Journal of Development Research*, vol. 18, p. 255-274.

- HUTH P., BENNETT D S., DELPI C.
1992 "System Uncertainty, Risk Propensity", *International Conflict Resolution*, vol. 36, p. 478-517.
- KIM W., MORROW J.D.
1992 "When do power shifts lead to war?" *American Journal of Political Science*, vol. 36, N°4, November, p. 896-922.
- KRIESBERG L.
1991 *Timing the De-escalation of International Conflicts*, Syracuse University Press, p. 152-181.
- LEDUC G.
1963 « L'aide internationale au développement », *Revue Tiers-Monde*, tome 4, N° 13-14, p. 237-260.
- LOI N°93/002 du 30 juin 1993 portant *Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 1993/1994*.
- MONGA C.
1995 *Anthropologie de la colère, société civile et démocratie en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 167 p.
- MORROW L.
1989 « Capabilities, Uncertainty and resolve », *American Journal of political Science*, vol. 33, p. 941-972.
- MOUISSI M.
2015 « Afrique : À combien s'élèvent les dépenses militaires des pays francophones ? », *Jeune Afrique*, 21 Septembre.
- OLIVIER G.
2004 *L'aide publique au développement, un outil à réinventer*, Paris, Charles Léopold Mayer, 177 p.
- OLSON M.
1993 "Dictatorship, Democracy and Development", *American Journal of Political Science Review*, vol. 87, N° 3, September, p. 567-576.
- OUEDRAOGO YACOUBA.
2013 « L'Aide au développement et la gestion des finances publiques en Afrique subsaharienne : cas des États membres de l'UEMOA », <http://jcea2013.sciencesconf.org>, 22 p. Consulté le 2 avril 2017.
- RAMONET I., GRESH A., VIDAL D., DE BRIE Ch.
2000 « L'Atlas 2000 des conflits », *Manière de voir*, vol. 49, 100 p.
- SMITH M.G.

1985 « Pluralisme, violence et l'État moderne : une typologie », *L'État pluriel*, Paris, Économica/Unesco, p. 208-228.

STERN B.

1983 *Un nouvel ordre économique international ? Recueil de textes et documents*, vol.1, Paris, Économica, 740 p.

SUR S.

1995 *Relations internationales*, Paris, Montchrestien, 587 p.

THE WORLD BANK

1995 *African Development Indicators 1994-1995*.

THE WORLD BANK

1998 *Public Expenditure Management Handbook*.

TOUSSAINT E.

2008 « Les contradictions de l'aide publique française au développement », <http://www.cadtm.org>. Consulté le 8 avril 2017.

VERSCHAVE, F. X.

1998 *La Françafrique*, Paris, Stock, 384 p.

VIRCOULON, T.

1996 « Au cœur des conflits d'État », *Afrique Contemporaine*, N° 180, p. 199-206.

ZARTMAN W.I.

1990 *La résolution des conflits en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 289p.